



**Date : 22 juin 2018**

**Auteure : Claudelle Nielly-Thibault**

**Titre : 96 recommandations pour réconcilier les femmes autochtones et le système carcéral**

Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a récemment publié un rapport dans lequel il propose au gouvernement de faire des changements pour améliorer le passage des femmes autochtones dans le système carcéral, notamment la façon dont elles sont traitées. On y retrouve également des suggestions de politiques qui pourraient «prévenir les démêlés avec le système de justice pénale et l’incarcération des femmes autochtones ».

« Bien qu’elles ne représentent qu’environ 5 % de la population féminine au Canada, les femmes autochtones comptent pour 38 % des détenues sous responsabilité fédérale du pays. Dans les régions du Pacifique et des Prairies du Service correctionnel du Canada, ce pourcentage dépasse les 50 % », peut-on lire dans le rapport. Ce sont ces statistiques qui ont motivé le comité à entreprendre en 2017 une étude sur le passage de ces femmes dans les services correctionnels fédéraux.

On y décrit les facteurs qui causent cette surreprésentation des Premières Nations dans les pénitenciers. Parmi ceux-ci se retrouvent les traumatismes intergénérationnels, les violences physiques, psychologiques et sexuelles, la toxicomanie et les troubles de santé mentale, ainsi que la pauvreté et l’éloignement de leur propre culture et de leur langue.

L’étude dévoile aussi les injustices systémiques auxquelles doivent faire face les femmes des Premières Nations et qui causent une perte de confiance envers le système de justice canadien.

Finalement, parmi les 96 recommandations faites par le comité, on retrouve : mettre fin à l’abus de l’isolement cellulaire et préventif; augmenter l’accès aux programmes, notamment aux programmes adaptés à la culture, ainsi qu’à l’éducation et à la formation; améliorer les services de santé, incluant les services de santé mentale et aussi favoriser la libération conditionnelle, la réinsertion sociale et la guérison. Le tout devant être favorisé par l’élaboration de plans d’action gouvernementaux et par la poursuite des recherches sur cette population. On souhaite notamment enrayer la surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes d’ici 2025.

#### **Référence**

Non applicable

#### **Source**

[http://www.noscommunes.ca/content/Committee/421/FEWO/Reports/RP9991306/421\\_FEWO\\_Rpt13\\_PDF/421\\_FEWO\\_Rpt13-f.pdf](http://www.noscommunes.ca/content/Committee/421/FEWO/Reports/RP9991306/421_FEWO_Rpt13_PDF/421_FEWO_Rpt13-f.pdf)